

# Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe



**L'Union européenne ne ménage aucun effort pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et assurer la transition vers une économie propre, faible en carbone et durable, ainsi que pour faire face aux conséquences inévitables du changement climatique.**

L'action de l'UE dans le domaine du changement climatique vise à faire face aux changements que subit le climat terrestre, en particulier la hausse des températures mondiales qui résulte de l'augmentation des gaz à effet de serre due à l'activité humaine. La hausse des températures moyennes a de nombreuses conséquences, y compris l'apparition de phénomènes météorologiques extrêmes plus forts et plus fréquents comme les inondations, les sécheresses et les tempêtes. De tels événements non seulement constituent une menace directe pour les populations, mais peuvent également mettre en péril la production alimentaire et engendrer des pénuries d'eau, ce qui peut en retour déclencher des famines, des conflits régionaux et une migration massive.

## Ce que fait l'Union européenne

Pour maintenir le changement climatique au-dessous des niveaux dangereux, la communauté internationale a convenu, dans le cadre de l'accord de Paris, que l'augmentation moyenne de la température mondiale doit être maintenue bien en deçà de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, l'objectif étant de limiter cette augmentation à 1,5 °C. L'UE dispose d'une série de politiques et d'instruments permettant de réduire les émissions et de favoriser la transition vers une économie sobre en carbone, tandis que sa stratégie d'adaptation encourage des actions telles que la construction de systèmes de protection contre les inondations, le développement de cultures tolérant la sécheresse, et l'évolution des réglementations en matière de construction.

L'inaction face au changement climatique pourrait coûter très cher à l'Union européenne et au reste du monde. Dans le même temps,

la demande croissante en matière de technologies propres ouvre des perspectives d'innovation, de modernisation industrielle, d'emplois verts et de croissance. L'action pour le climat est désormais intégrée dans tous les principaux programmes de dépenses de l'Union, et 20 % du budget de l'UE pour 2014-2020 sont consacrés à des initiatives liées au climat.

L'Union européenne joue un rôle moteur dans la lutte mondiale contre le changement climatique, notamment en incitant la communauté internationale à maintenir

l'élan de l'accord de Paris et à le mettre en œuvre à l'échelle mondiale.

Devenir le premier continent climatiquement neutre au monde est le plus grand défi et la plus grande chance de notre temps. La Commission européenne a présenté à cette fin le pacte vert pour l'Europe, un ensemble de mesures extrêmement ambitieuses qui devrait permettre aux citoyens et aux entreprises de l'UE de profiter d'une transition écologique durable.

Le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne est la pierre angulaire de la stratégie de l'UE en matière de climat. Il contribue à réduire les émissions de l'industrie, des centrales électriques et des vols aériens à l'intérieur de l'UE de manière rentable. Les pays de l'UE se sont également mis d'accord sur des objectifs nationaux de réduction des émissions dans d'autres secteurs, tels que les transports, le bâtiment et l'agriculture.



Pour plus d'informations: [https://ec.europa.eu/info/topics/climate-action\\_fr](https://ec.europa.eu/info/topics/climate-action_fr)



[facebook.com/EUClimateAction](https://facebook.com/EUClimateAction)



[@EUClimateAction](https://twitter.com/EUClimateAction)

# Comment prendre contact avec l'UE?

## EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse [https://europa.eu/european-union/index\\_fr](https://europa.eu/european-union/index_fr)

## EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: [https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)

## PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
  - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
  - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page [https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)

## PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local ([https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)).

## REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: [https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries\\_fr](https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr)

## BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

## DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: [https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo\\_fr](https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr)



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

## Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

- Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
- Affaires étrangères et politique de sécurité
- Affaires maritimes et pêche
- Agriculture et développement rural
- Aide humanitaire et protection civile
- Budget
- Commerce
- Concurrence
- Consommateurs
- Coopération internationale et développement
- Culture et médias
- Douanes
- Économie et société numériques
- Économie, finances et euro
- Éducation et formation
- Élargissement de l'UE
- Emploi et affaires sociales
- Énergie
- Entreprises et industrie
- Environnement
- Fiscalité
- Frontières et sécurité
- Jeunesse
- Justice et droits fondamentaux
- Marché unique
- Migration et asile
- Politique européenne de voisinage
- Politique régionale
- Prévention de la fraude
- Recherche et innovation
- Santé publique
- Sécurité alimentaire
- Services bancaires et financiers
- Sport
- Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print ISBN 978-92-79-95051-3 doi:10.2775/15695 NA-03-18-316-FR-C  
PDF ISBN 978-92-79-95058-2 doi:10.2775/794506 NA-03-18-316-FR-N